

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-83

Séance du jeudi 02 octobre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 septembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Soazig Quillard.

Représentée : Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Michel-Pierre Pécol par Fatima Chomat ; Gilles Apeloig par Soazig Quillard

Absente : Elisabeth Martin

Secrétaire : Frédéric Froment

(Quorum atteint : 5 présents physiquement sur 9 conseillers en exercice)

2025-83 : Indemnité allouée à monsieur Michel-Pierre Pécol, deuxième adjoint.

La délibération 2025-09, prise à l'unanimité lors du conseil municipal du 17 mars 2025, a fixé, sur proposition du maire, le principe d'accorder les indemnités suivantes : 639 € brut pour le maire ; 530 € brut pour chacun des trois adjoints.

Suite à l'élection le 4 septembre dernier (délibération 2025-) de Michel-Pierre Pécol au poste de deuxième adjoint chargé du tourisme en remplacement de Didier Riche, démissionnaire du conseil municipal au 1^{er} septembre, dans le droit fil de la décision actée par la délibération 2025-09 précitée, monsieur le maire demande en toute logique que Michel-Pierre Pécol touche mensuellement 530 € brut.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de valider le versement mensuel des indemnités dévolues aux adjoints à Michel-Pierre Pécol, soit 530 € brut.

Votants 8 POUR 8 CONTRE 0 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 2 octobre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire


